



Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 août 2018

- . **Présents** : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Fabienne DOLE, Marilyne FONTANIER, Mathieu LINIGER, Alain CUSSEY, James BOUVERET.
- . **Absents excusés** : Christine HUMBERTJEAN, Isabelle KERN et Jean-Noël VALLET,
- . **Absents** : Julien WOITTEQUAND, Stéphanie FOURNIER, et Aurélie JAVANET
- . **Secrétaire de séance** : Simone VALOT.

Le Conseil accepte la proposition de M. le Maire de modifier l'ordre du jour.

Un point n° 5 est ajouté : « Destination des coupes des parcelles 2 et 4 ». Vote 7 voix Pour.

1. Procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2018 est approuvé.

Vote : 7 voix Pour.

2. Service Périscolaire

. **Bilan 2017/2018**

M. le Maire présente le bilan financier du service périscolaire pour l'année 2017/2018. Celui-ci concerne les repas de la cantine et la garderie du matin, du midi et de la fin de journée.

Il était prévu au budget un reste à la charge de la commune de 12 738 €.

Celui-ci s'élève à 11 241.15 € pour l'exercice 2017/2018. Cette diminution provient essentiellement de l'augmentation du nombre d'enfants à la cantine et la garderie du midi.

. **Tarif 2018/2019**

M. le Maire propose un budget prévisionnel 2018/2019 avec des tarifs inchangés.

Soit :

. Prix du repas : 3.72 €

. Prix de la garderie du midi : 2.58 €

. Prix de la demi-heure de garderie du matin et du soir : 1.00€

Le Conseil accepte à « 7 voix Pour » de reconduire ces tarifs pour l'année 2018/2019

. **Règlement ACCUEIL PERISCOLAIRE 2018/2019 : modification**

M le Maire propose de corriger le point n°5 : ' *Accueil exceptionnel le midi sans restauration* ' :

L'heure d'accueil sera possible à **partir de 12h50** et non plus 13 h.

Le Conseil accepte à » 7 voix Pour » ce nouvel horaire.

3. Rapport de la CLECT

M. le Maire rappelle aux Conseillers les points essentiels de ce rapport qui leur a été adressé avec l'ordre du jour. Il propose d'émettre un avis défavorable pour les raisons suivantes :

- Le rapport indique que le montant des compensations pour transferts de charges de la voirie a été évalué selon la méthode dite de droit commun alors que ce n'est pas le cas. C'est la méthode dérogatoire qui a été appliquée.
- Les compensations pour transferts de charges telles qu'elles sont proposées conduisent à une discrimination entre les communes. En effet pour certaines communes les charges de voirie sont financées par la fiscalité intercommunale alors que pour d'autres communes elles sont financées par la fiscalité communale à travers ces compensations pour transferts de charges.

Le Conseil émet un avis défavorable sur le rapport de la CLECT à « 7 voix Contre »

4. Bail de fermage de M. GRABY : reconduction

M. le Maire informe le Conseil que le bail de M. Pascal GRABY est arrivé à échéance le 31 décembre 2017 et propose de le renouveler aux mêmes conditions :

- . prix du fermage : 39.21 € (*loyer au 11 novembre dernier*)
- . révision du fermage : annuellement en fonction de la variation de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral
- . durée : neuf ans, à compter du 1^{er} janvier 2018

Le Conseil accepte à 7 voix Pour.

5. Forêt : destination des coupes des parcelles 2 et 4 »

M. LINIGER présente la requête de l'ONF concernant le changement de destination des bois des parcelles 2 et 4.

En effet, l'ONF propose à la place de la vente directe à un professionnel pour bois de chauffage comme cela était initialement prévu, la vente de ces bois par un contrat d'approvisionnement de bois-énergie pour un volume prévisionnel de 550 m³.

Etant donné que les tarifs sont similaires et que le volume final sera probablement supérieur à ce qui aurait été fait manuellement, le Conseil accepte ce projet de contrat et décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF. Vote 7 voix Pour.

6. Questions diverses

Le marché du 10 aout : M. le Maire rappelle que la buvette de ce marché est tenue par la commune. Tous les conseillers qui le peuvent doivent être présents.

La Fête du village des 28,29 et 30 juillet s'est bien passée. Une réunion aura lieu pour en faire le bilan.

Levée de séance à 19 h.

Le Maire,

